



PREFECTURE DE LA SEINE-MARITIME

## RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS DE LA PREFECTURE DE LA SEINE-MARITIME

**Recueil spécial n° 26 - Mai 2008**

**du 14 mai 2008**

**Nomination d'un régisseur de recettes – Direction régionale de l'équipement**

**Délégations de signature**

### Sommaire

Sommaire .....	1
1. PREFECTURE de la Haute Normandie .....	2
1.1. SGAR .....	2
08-0366-DRE - Arrêté portant nomination d'un régisseur de recettes .....	2
2. D.D.A.S.S. - 76.....	2
2.1. Direction.....	2
08-0383-Délégation de signature - DDASS .....	2
3. DIRECTION REGIONALE DES RENSEIGNEMENTS GENERAUX DE HAUTE-NORMANDIE.....	4
3.1. Direction.....	4
08-0360-Délégation de signature - Direction régionale des renseignements généraux.....	4
4. MAISON D'ARRET DU HAVRE.....	5
4.1. Direction.....	5
08-0372-Décision portant délégation de signature - Maison d'arrêt du Havre.....	5
08-0373-Décision portant délégation de signature - Maison d'arrêt du Havre.....	6
08-0374-Décision portant délégation de signature - Maison d'arrêt du Havre.....	7
08-0375-Décision portant délégation de signature - Maison d'arrêt du Havre.....	7
08-0376-Décision portant délégation de signature - Maison d'arrêt du Havre.....	8
08-0377-Décision portant délégation de signature - Maison d'arrêt du Havre.....	9
08-0378-Décision portant délégation de signature - Maison d'arrêt du Havre.....	9
08-0379-Décision portant délégation de signature - Maison d'arrêt du Havre.....	10

# 1. PREFECTURE de la Haute Normandie

## 1.1. SGAR

### 08-0366-DRE - Arrêté portant nomination d'un régisseur de recettes

Le Préfet  
de la région Haute-Normandie,

**ARRETE**

Objet : Direction Régionale de l'Équipement de Haute-Normandie  
Arrêté portant nomination d'un régisseur de recettes.

Vu : le décret n°62-1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la Comptabilité Publique et notamment son article 18 ;  
le décret n°66-850 du 15 novembre 1966 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs, modifié par les décrets n°76-70 du 15 janvier 1976, n°2004-737 du 21 juillet 2004 et n°2005-945 du 29 juillet 2005 ;  
le décret n°92-681 du 20 juillet 1992 relatif aux régies de recettes et aux régies d'avances des organismes publics, modifié par les décrets n°92-1368 du 23 décembre 1992, n°97-33 du 13 janvier 1997 et n°2000-424 du 19 mai 2000 ;  
l'arrêté du 20 juillet 1992 relatif au seuil de dispense de cautionnement des régisseurs d'avances et des régisseurs de recettes ;  
l'arrêté du 28 mai 1993 relatif aux taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et montant du cautionnement imposé à ces agents ;  
l'arrêté interministériel du 21 octobre 1993 habilitant les préfets de région à instituer des régies de recettes et des régies d'avances auprès des directions régionales de l'équipement ;  
l'arrêté du 31 décembre 1993 portant création d'une régie de recettes auprès de la direction régionale de l'équipement de Haute-Normandie ;  
l'arrêté n°07-360 du 21 mai 2007 nommant Mme Catherine NICOLAS DIGNAN régisseur de recettes auprès de la direction régionale de l'équipement de Haute-Normandie ;  
l'agrément de M. le trésorier payeur général en date du 23 avril 2008 ;  
Sur proposition de M. le Secrétaire Général pour les Affaires Régionales

**ARRETE**

**Article 1 :**

M. David BLONDEL, adjoint administratif des administrations de l'Etat 1ère classe, est nommé régisseur de recettes auprès de la direction régionale de l'équipement de Haute-Normandie à compter du 15 mai 2008.

**Article 2 :**

M. Erwan POULIQUEN, attaché des services déconcentrés, est nommé suppléant pour remplacer pendant son absence M. David BLONDEL, régisseur de recettes auprès de la direction régionale de l'équipement de Haute-Normandie.

**Article 3 :**

L'arrêté préfectoral n°07-360 du 21 mai 2007 portant nomination de Mme Catherine NICOLAS DIGNAN est abrogé.

**Article 4 :**

Le Préfet de la région Haute-Normandie, le trésorier payeur général de la Seine-Maritime, le directeur régional de l'équipement de Haute-Normandie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'État dans les départements de l'Eure et de la Seine-Maritime.

Rouen, le 9 mai 2008

Le Préfet,

Michel THENAULT

## 2. D.D.A.S.S. - 76

### 2.1. Direction

### 08-0383-Délégation de signature - DDASS

Ministère du Travail, des Relations sociales, de la Famille et de la Solidarité  
Ministère de la Santé, de la Jeunesse, des Sports et de la Vie associative

DIRECTION DEPARTEMENTALE

DES AFFAIRES SANITAIRES ET SOCIALES  
DE SEINE-MARITIME

☐ 02.32.18.31.80 ou 79



02.32.18.32.32

Mel : dd76-direction@sante.gouv.fr

Affaire suivie par : Direction

Le Préfet de la région Haute-Normandie,  
Préfet de la Seine-Maritime

VU :

Le décret du Président de la République en date du 21 juin 2007 portant nomination de M. Michel THENAULT, Préfet de la région Haute-Normandie, Préfet de la Seine-Maritime ;

Le décret n° 2008-158 du 22 février 2008 relatif à la suppléance des préfets de région et à la délégation de signature des préfets et des hauts-commissaires de la République en Polynésie française et en Nouvelle-Calédonie ;

L'arrêté ministériel du 10 mai 2004 nommant M. Jean-Luc Brière Directeur Départemental des Affaires Sanitaires et Sociales de la Seine-Maritime à compter du 17 mai 2004 ;

L'arrêté préfectoral n° 08- 95 du 31 mars 2008 donnant délégation de signature en matière d'activités à M. Jean-Luc Brière, directeur départemental des affaires sanitaires et sociales

DECIDE

Article 1<sup>er</sup> –

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Luc Brière, directeur départemental des affaires sanitaires et sociales, la délégation qui lui est confiée à l'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté préfectoral n° 08-95 du 31 mars 2008 sera exercée par Mme Christine LEFRECHE, directrice adjointe, Mme Maryvonne GAUDART, inspectrice principale de l'action sanitaire et sociale, Mme Catherine TISON, inspectrice principale de l'action sanitaire et sociale, Mme Claudine COULAUD, inspectrice principale de l'action sanitaire et sociale, et dans la limite de leurs attributions respectives par :

Mise en œuvre des politiques d'intégration, d'insertion, de solidarité et de développement social :

Mme Geneviève CARRERE, inspectrice de l'action sanitaire et sociale  
Mme Christelle GOUGEON, inspectrice de l'action sanitaire et sociale  
Mme Nadine FRANJOU, assistante sociale  
Mme Yannick LEGUAY-METOT, assistante sociale  
M. Maxime TROMPIER, chargé de mission insertion par l'économique  
Mme Elvire LAMPERIER, secrétaire administrative de classe exceptionnelle

Mise en œuvre des actions de promotion et de prévention en matière de santé publique et de réglementation sanitaire :

Mme Catherine TISON, inspectrice principale de l'action sanitaire et sociale  
Mme Martine DENIZE, inspectrice de l'action sanitaire et sociale  
Mme le docteur Nicole BOHIC, médecin de santé publique  
Mme le docteur Annick PUYT, médecin de santé publique  
M. le docteur Bruno VION, médecin de santé publique  
Mme Karine FOREST, chargée de mission santé publique  
Mme Anna FORGUE, infirmière

Actions en santé environnementale :

M. Philippe ROMAC, ingénieur du génie sanitaire  
M. Eric MONNIER, ingénieur d'études sanitaires  
Mme Anne GERARD, ingénieur d'études sanitaires  
M. Jacques CLECH, ingénieur d'études sanitaires  
M. Jean-Paul MALLARD, ingénieur d'études sanitaires  
Mme Emmanuelle MARTIN, ingénieur d'études sanitaires  
Mme Stéphanie LANGOFF, ingénieur d'études sanitaires

Tarification et contrôle des établissements et sanitaires, médico-sociaux et sociaux publics et privés :

Mme Marie-Hélène BRICARD, inspectrice de l'action sanitaire et sociale  
M. Claude GIRARD, inspecteur de l'action sanitaire et sociale  
Mme Isabelle LAGRANGE, inspectrice de l'action sanitaire et sociale  
Melle Carine LEGENDRE, inspectrice de l'action sanitaire et sociale  
Mme Françoise YVENAT, inspectrice de l'action sanitaire et sociale  
Mme Martine PRUVOST, inspectrice de l'action sanitaire et sociale  
Mme Ingrid NESTASIO, inspectrice de l'action sanitaire et sociale  
Mme Christelle GOUGEON, inspectrice de l'action sanitaire et sociale  
Mme Geneviève CARRERE, inspectrice de l'action sanitaire et sociale

Administration générale de la direction départementale des affaires sanitaires et sociales :

M. Michel DELCROIX, inspecteur principal hors classe de l'action sanitaire et sociale  
M. Franck MABILLLOT, inspecteur de l'action sanitaire et sociale

Article 2 –

M. le secrétaire général de la préfecture et M. le directeur départemental des affaires sanitaires et sociales sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Seine-Maritime.

ROUEN, le 11 avril 2008

P/ Le préfet,

Le directeur départemental  
des affaires sanitaires et sociales,

Jean-Luc BRIERE

## **3. DIRECTION REGIONALE DES RENSEIGNEMENTS GENERAUX DE HAUTE-NORMANDIE**

### **3.1. Direction**

#### **08-0360-Délégation de signature - Direction régionale des renseignements généraux**

MINISTERE DE L'INTERIEUR  
DE L'OUTRE-MER  
ET DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

DIRECTION REGIONALE

Rouen le 6 mai 2008

DES RENSEIGNEMENTS GENERAUX  
DE HAUTE – NORMANDIE  
Tel : 02 32 81 26 87  
Fax : 02 32 81 26 92  
MEL : secretariat.drrg-76@rg.mel76.si.mi

**Le Préfet de la région Haute-Normandie,  
Préfet de la Seine-Maritime**

VU :

- Le décret du Président de la République en date du 21 juin 2007 portant nomination de M. Michel THENAULT, Préfet de la région Haute-Normandie, Préfet de la Seine-Maritime ;
- Le décret n° 2008-158 du 22 février 2008 relatif à la suppléance des préfets de région et à la délégation de signature des préfets et des hauts-commissaires de la République en Polynésie française et en Nouvelle-Calédonie ;
- L'arrêté ministériel du 21 mars 2005 nommant M. Bernard LOURTET, directeur régional des renseignements généraux de Haute-Normandie à Rouen, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2005 ;
- L'arrêté préfectoral n° 08- 132 du 7 avril 2008 donnant délégation de signature en matière d'activité à M. Bernard Lourtet, directeur régional des renseignements généraux de Haute-Normandie ;

#### **DECIDE**

Article 1er –

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Bernard Lourtet, la délégation qui lui est confiée à l'article 1er de l'arrêté préfectoral n° 08-132 du 7 avril 2008 sera exercée par Mme Isabelle Durand , commandant de police, son adjoint.

Article 2 –

M. le secrétaire général de la préfecture et M. le directeur régional des renseignements généraux de Haute-Normandie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Seine-Maritime.

Rouen le 6 mai 2008

P/ Le Préfet

Le directeur régional  
des renseignements généraux

Bernard Lourtet

## **4. MAISON D'ARRET DU HAVRE**

### **4.1. Direction**

#### **08-0372-Décision portant délégation de signature - Maison d'arrêt du Havre**

MINISTERE DE LA JUSTICE

**DIRECTION DE L'ADMINISTRATION PÉNITENTIAIRE**  
DIRECTION RÉGIONALE  
DES SERVICES PÉNITENTIAIRES DE LILLE  
**MAISON D'ARRÊT DU HAVRE**

DECISION DU 5 mai 2008 PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE

LE CHEF D'ETABLISSEMENT DE LA MAISON D'ARRET DU HAVRE

Vu le code de Procédure Pénale notamment son article R 57-8// R 57 - 8 -1

DECIDE :

DELEGATION PERMANENTE à compter du 05/05/2008  
est donnée à MR ARZUR Arnaud, premier surveillant

Aux fins de :

Audience arrivant  
Décision d'affectation ou de Changement d'affectation  
Mise en prévention au Quartier Disciplinaire  
Décision de poursuite disciplinaire à l'encontre des détenus

Le Délégué  
Le Chef d'établissement

**Jérôme DELALANDE**

## **08-0373-Décision portant délégation de signature - Maison d'arrêt du Havre**

MINISTERE DE LA JUSTICE  
**DIRECTION DE L'ADMINISTRATION PÉNITENTIAIRE**  
DIRECTION RÉGIONALE  
DES SERVICES PÉNITENTIAIRES DE LILLE  
**MAISON D'ARRÊT DU HAVRE**

DECISION DU 5 mai 2008 PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE

LE CHEF D'ETABLISSEMENT DE LA MAISON D'ARRET DU HAVRE

Vu le code de Procédure Pénale notamment son article R 57-8// R 57 - 8 -1

DECIDE :

DELEGATION PERMANENTE à compter du 05/05/2008  
est donnée à MR BLONDIN Dominick, premier surveillant

Aux fins de :

Audience arrivant  
Décision d'affectation ou de Changement d'affectation  
Mise en prévention au Quartier Disciplinaire

Décision de poursuite disciplinaire à l'encontre des détenus

Le Délégant  
Le Chef d'établissement

**Jérôme DELALANDE**

## **08-0374-Décision portant délégation de signature - Maison d'arrêt du Havre**

DIRECTION DE L'ADMINISTRATION PÉNITENTIAIRE  
DIRECTION RÉGIONALE  
DES SERVICES PÉNITENTIAIRES DE LILLE  
MAISON D'ARRÊT DU HAVRE

DECISION DU 5 mai 2008 PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE

LE CHEF D'ETABLISSEMENT DE LA MAISON D'ARRET DU HAVRE

Vu le code de Procédure Pénale notamment son article R 57-8// R 57 - 8 -1

DECIDE :

DELEGATION PERMANENTE à compter du 05/05/2008  
est donnée à MR EMOND Mickael, premier surveillant

Aux fins de :

Audience arrivant  
Décision d'affectation ou de Changement d'affectation  
Mise en prévention au Quartier Disciplinaire  
Décision de poursuite disciplinaire à l'encontre des détenus

Le Délégant  
Le Chef d'établissement

Jérôme DELALANDE

## **08-0375-Décision portant délégation de signature - Maison d'arrêt du Havre**

DIRECTION DE L'ADMINISTRATION PÉNITENTIAIRE  
DIRECTION RÉGIONALE  
DES SERVICES PÉNITENTIAIRES DE LILLE  
MAISON D'ARRÊT DU HAVRE

DECISION DU 7 avril 2008 PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE

LE CHEF D'ETABLISSEMENT DE LA MAISON D'ARRET DU HAVRE

Vu le code de Procédure Pénale notamment son article R 57-8// R 57 - 8 -1

DECIDE :

DELEGATION PERMANENTE à compter du 07/04/2008  
est donnée à MR GARNIER Thierry, premier surveillant

Aux fins de :

Audience arrivant  
Décision d'affectation ou de Changement d'affectation  
Mise en prévention au Quartier Disciplinaire  
Décision de poursuite disciplinaire à l'encontre des détenus

Le Délégant  
Le Chef d'établissement

Jérôme DELALANDE

## **08-0376-Décision portant délégation de signature - Maison d'arrêt du Havre**

DIRECTION DE L'ADMINISTRATION PÉNITENTIAIRE  
DIRECTION RÉGIONALE  
DES SERVICES PÉNITENTIAIRES DE LILLE  
MAISON D'ARRÊT DU HAVRE

DECISION DU 5 mai 2008 PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE

LE CHEF D'ETABLISSEMENT DE LA MAISON D'ARRET DU HAVRE

Vu le code de Procédure Pénale notamment son article R 57-8// R 57 - 8 -1

DECIDE :

DELEGATION PERMANENTE à compter du 05/05/2008  
est donnée à MR KOSMOWSKI Hervé, surveillant principal

Aux fins de :

Audience arrivant  
Décision d'affectation ou de Changement d'affectation  
Mise en prévention au Quartier Disciplinaire  
Décision de poursuite disciplinaire à l'encontre des détenus

Le Délégant  
Le Chef d'établissement

Jérôme DELALANDE



## **08-0377-Décision portant délégation de signature - Maison d'arrêt du Havre**

DIRECTION DE L'ADMINISTRATION PÉNITENTIAIRE  
DIRECTION RÉGIONALE  
DES SERVICES PÉNITENTIAIRES DE LILLE  
MAISON D'ARRÊT DU HAVRE

DECISION DU 5 mai 2008 PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE

LE CHEF D'ETABLISSEMENT DE LA MAISON D'ARRET DU HAVRE

Vu le code de Procédure Pénale notamment son article R 57-8// R 57 - 8 -1

DECIDE :

DELEGATION PERMANENTE à compter du 05/05/2008  
est donnée à MR LEROUX Yannick, premier surveillant

Aux fins de :

Audience arrivant  
Décision d'affectation ou de Changement d'affectation  
Mise en prévention au Quartier Disciplinaire  
Décision de poursuite disciplinaire à l'encontre des détenus

Le Délégant  
Le Chef d'établissement

Jérôme DELALANDE

## **08-0378-Décision portant délégation de signature - Maison d'arrêt du Havre**

DIRECTION DE L'ADMINISTRATION PÉNITENTIAIRE  
DIRECTION RÉGIONALE  
DES SERVICES PÉNITENTIAIRES DE LILLE  
MAISON D'ARRÊT DU HAVRE

DECISION DU 5 mai 2008 PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE

LE CHEF D'ETABLISSEMENT DE LA MAISON D'ARRET DU HAVRE

Vu le code de Procédure Pénale notamment son article R 57-8// R 57 - 8 -1

DECIDE :

DELEGATION PERMANENTE à compter du 05/05/2008  
est donnée à MR MARSINETTE Michel, premier surveillant

Aux fins de :

Audience arrivant  
Décision d'affectation ou de Changement d'affectation  
Mise en prévention au Quartier Disciplinaire  
Décision de poursuite disciplinaire à l'encontre des détenus

Le Délégué  
Le Chef d'établissement

Jérôme DELALANDE

## **08-0379-Décision portant délégation de signature - Maison d'arrêt du Havre**

DIRECTION DE L'ADMINISTRATION PÉNITENTIAIRE  
DIRECTION RÉGIONALE  
DES SERVICES PÉNITENTIAIRES DE LILLE  
MAISON D'ARRÊT DU HAVRE

DECISION DU 5 mai 2008 PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE

LE CHEF D'ETABLISSEMENT DE LA MAISON D'ARRET DU HAVRE

Vu le code de Procédure Pénale notamment son article R 57-8// R 57 - 8 -1

DECIDE :

DELEGATION PERMANENTE à compter du 05/05/2008  
est donnée à MR MORILLE Jean-Marie, premier surveillant

Aux fins de :

Audience arrivant  
Décision d'affectation ou de Changement d'affectation  
Mise en prévention au Quartier Disciplinaire  
Décision de poursuite disciplinaire à l'encontre des détenus

Le Délégué  
Le Chef d'établissement

Jérôme DELALANDE

*« Imprimerie de la Préfecture de la Seine-Maritime »*